CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

1 - INSCRIPTION

Les conditions générales d'inscription de la SARL Bretagne Passion Sous-Marine sont réputées connues et acceptées dès le premier paiement, (acompte compris) et quel que soit le mode de paiement (sont acceptés, virements, chèques, carte bancaire, espèces ou chèques vacances). Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant de la SARL Bretagne Passion Sous-Marine impliquent aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription. Conformément à l'article L.121-20-4 du code de la consommation, les personnes inscrites à un programme ne bénéficient pas du délai de rétractation de sept jours. Pour les inscriptions intervenant moins de trente et un (31) jours avant la date du départ, la totalité du prix du programme est due à la SARL Bretagne Passion Sous-Marine. Pour les inscriptions à plus de trente et un (31) jours avant la date du départ, un acompte de 30 % du prix du programme est impérativement demandé. La totalité du prix du programme devra être payée au plus tard trente et un (31) jours avant le départ.

Aucune inscription ne sera enregistrée par la SARL Bretagne Passion Sous-Marine sans le paiement de l'acompte correspondant. La SARL Bretagne Passion Sous-Marine se réserve le droit de refuser la présence d'une, participant, es ur le programme choisi si la totalité du prix du programme n'est pas payée avant la date des activités et conservera les sommes versées au titre des pénalités d'annulation.

Attention : tous les règlements par chèque vacances doivent être envoyés en lettre suivie ou en lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

SARL Bretagne Passion Sous-Marine Résidence le Carré Fruit – Bâtiment C25 16, rue de Sologne - 35135 Chantepie.

La validation des conditions du bulletin d'inscription implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales.

2 – MODIFICATION

De votre fait - Avant le départ dans le cadre des

- Demande de modification d'activité :

Jusqu'à la veille et dans la limite des disponibilités, vous pouvez faire une demande de modification ayant uniquement pour objet l'activité (Hors modification impactant le lieu d'hébergement, les dates du séjour ou le transport) moyennant des frais de dossier (50 $\mbox{\ensuremath{\mathfrak{e}}}$). Il vous sera demandé en sus de régler toute différence de pl'offre. le nouveau programme et/ou pouvant impacter le prix de l'offre.

Attention si le nouveau programme est moins cher que celui choisi initialement, la SARL Bretagne Passion Sous-Marine ne procèdera à aucun remboursement.

Du fait de la SARL Bretagne Passion Sous-Marine avant le

La SARL Bretagne Passion Sous-Marine peut être contrainte de devoir modifier un élément essentiel du programme en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participant.e.s. La SARL Bretagne Passion Sous-Marine informera les participant.e.s de ces modifications, lesquelles pourront comporter une proposition d'éléments de substitution. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander l'annulation de votre inscription avec le remboursement des sommes déjà versées.

$\underline{\mathbf{3-ANNULATION}}$

De votre fait :

Toute notification d'annulation doit être faite par lettre recommandée auprès de :

SARL Bretagne Passion Sous-Marine Résidence le Carré Fruit – Bâtiment C25 16, rue de Sologne - 35135 Chantepie

le cachet de la poste faisant foi. Dans tous les cas, la SARL Bretagne Passion Sous-Marine retiendra des frais de pénalités calculés sur le prix total du programme et variant en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après. En cas d'annulation d'une activité réglée en chèques vacances

En cas d'annulation d'une activité réglée en chèques vacances (ANCV), aucun remboursement ne pourra être effectué, le montant perçu sera proposé sous la forme d'un avoir sur un prochain séjour.

- Frais d'annulation pour les packs week-ends et semaine avec ou sans transport :

Période avant le début des activités. Pénalités calculées sur le prix TTC du dossier.

- + de 90 jours : 30%.

- Entre 89 et 30 jours : 40% - Entre 29 et 8 jours : 70%

- Entre 7 jours et le jour de départ, ou en cas d'absence au départ sans annulation préalable : 100%

Aucune réduction, aucun remboursement, ne sont accordés pour une arrivée tardive, un départ anticipé ou des absences en cours d'activité.

Du fait de la SARL Bretagne Passion Sous-Marine :

La SARL Bretagne Passion Sous-Marine peut être exceptionnellement contrainte d'annuler le programme si :

- Le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, SARL Bretagne Passion Sous-Marine vous en informera au plus tard 7 jours avant le début des activités;
- Les conditions de sécurité l'exigent ;
- En cas d'événements imprévisibles.

La SARL Bretagne Passion Sous-Marine vous proposera dans la mesure du possible un programme équivalent à un coût comparable que vous serez libre d'accepter.

Vous serez informé.e de l'annulation et de la proposition d'un nouveau programme par la SARL Bretagne Passion Sous-Marine dans les meilleurs délais. Tout coût supplémentaire restera à votre charge. En cas de refus de ce nouveau programme, la SARL Bretagne Passion Sous-Marine remboursera les sommes déjà versées.

En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

5 - PRIX

Le tarif comprend les activités sportives, une partie du matériel sportif, l'encadrement et les animations. Il peut aussi comprendre en sus le transport. Les prix de nos activités ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues.

6. TRANSPORT

Le transport est à votre charge. Si vous voyagez par vos propres moyens, une arrivée tardive ou un départ prématuré ne pourront donner lieu à un quelconque remboursement. Lors des activités, la SARL Bretagne Passion Sous-Marine peut

Lors des activités, la SARL Bretagne Passion Sous-Marine peu être amenée à transporter les participant.e.s.

7 - DOCUMENTS (Carte d'identité, Passeport, Visas, Vaccination, etc.)

Pour chaque activités et formations, et à titre d'information, une liste des documents nécessaires est communiquée. La responsabilité de la SARL Bretagne Passion Sous-Marine ne saurait être retenue en raison des changements qui pourraient intervenir, et donc des conséquences qui en résulteraient. Il est conseillé de vérifier les documents indispensables au séjour que vous avez choisi (en particulier si vous n'êtes pas de nationalité française).

Les démarches et les frais d'obtention de ces documents sont à votre charge. De plus, en cas de non-conformité, tous les frais encourus resteront à votre charge.

8. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET DE PRUDENCE

Une extrême prudence est recommandée au cours du programme afin d'éviter tout incident risquant de perturber le déroulement normal du programme non seulement pour vous-même mais aussi pour l'ensemble du groupe. Chaque participant.e doit se conformer aux règles propres à la vie sur un centre ou lors d'un programme itinérant se déroulant en plein air. Bretagne Passion Sous-Marine se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participant.e.s.

Aucune indemnité ne sera due à ce titre. Bretagne Passion Sous-Marine rappelle que l'introduction d'alcool est interdite. Une caution garantissant le bon usage des locaux et du matériel sportif mis à votre disposition peut vous être demandée à votre arrivée. Cette caution ne prend pas en charge les éventuels frais supplémentaires de réparation ou de remplacement du matériel. Le montant de cette caution peut varier suivant le programme choisi et / ou le matériel.

9. <u>DURÉE</u>

D'une manière générale, les programmes se déroulent le matin du premier jour au début d'après-midi du dernier jour pour les packs semaine et se déroulent du début d'après-midi du premier jour à la fin d'après-midi du dernier jour pour les packs weekend. Toutefois, des horaires distincts de rendez- vous peuvent vous être donnés suivant les programmes ou les sites.

10. NIVEAUX TECHNIQUES ET PRATIQUES

Les ateliers sont classés selon les âges et le niveau de pratique. Chaque participant.e doit se conformer aux règles de prudence habituelles et propres à la pratique d'activités physiques.

11. MATÉRIEL

Les matériels fournis varient d'un programme à l'autre. Les participants doivent donc vérifier dans les informations pratiques reçues lors de l'inscription, quel type de matériel individuel emporter (palmes, masque, tuba, chaussures, etc.). Pour la location du matériel, une caution de 150 $\boldsymbol{\varepsilon}$ garantissant le bon usage des locaux et du matériel sportif mis à disposition est demandée à l'arrivée du participant sur le centre.

Pour l'ensemble des ateliers : en cas de casse ou de perte du matériel mis à disposition, il pourra vous être demandé la prise en charge des éventuels frais de réparation ou de remplacement de ce matériel.

Important

Tout matériel sportif personnel reste sous la responsabilité du participant; en cas de vol ou de dommages à l'extérieur des sites, la responsabilité de la SARL Bretagne Passion Sous-Marine ne pourra être recherchée à ce titre. De plus, la responsabilité de la SARL Bretagne Passion Sous-Marine ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration des effets personnels survenant à l'occasion des activités.

12. PARTENAIRES TECHNIQUES

Pour certains ateliers (sur sites), la SARL Bretagne Passion Sous-Marine fait appel à des partenaires techniques locaux. Ceux-ci sont soigneusement sélectionnés pour leur bonne connaissance de l'environnement de pratique. Ils travaillent dans le respect de notre cahier des charges garantissant la sécurité et la qualité de la SARL Bretagne Passion Sous-Marine.

13. ASSURANCES

La SARL Bretagne Passion Sous-Marine a souscrit une assurance Responsabilité Civile pour le compte de ses participant.e.s auprès de la Compagnie GENERALI par l'intermédiaire du Cabinet CHAUBET COURTAGE. Les garanties au titre de l'annulation, de l'interruption, des accidents corporels ainsi qu'en cas de décès, n'étant pas incluses, la SARL Bretagne Passion Sous-Marine vous conseille vivement de vous rapprocher de votre cabinet d'assurance.

14. RÉCLAMATION

Toutes les réclamations doivent être adressées, par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée des justificatifs, à l'adresse suivante :

SARL Bretagne Passion Sous-Marine Résidence le Carré Fruit – Bâtiment C25 16, rue de Sologne 35135 Chantepie

Toute réclamation après départ, doit être adressée dans le délai impératif de quinze jours après la date de retour. Passé ce délai, aucun courrier ne pourra être pris en considération.

En cas de désaccord sur la réponse apportée, vous pourrez vous adresser à un médiateur selon des modalités qui vous seront communiquées sur simple demande à l'adresse ci-dessus.

17. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services.

Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription par nos services. Vous disposez d'un troit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, envoyez votre demande par courrier à l'adresse ci-dessus. Sauf avis contraire de votre part, SARL Bretagne Passion Sous-Marine se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations (courrier, mail ou SMS).

Toute infraction aux dispositions de la présente loi est prévue et réprimée par les articles 226-16 à 226-24 du Code pénal.

- 1 -

Il est expressément convenu que les présentes conditions générales de prestations sont acceptées sans réserve par l'utilisateur et, à ce titre, font partie intégrante non seulement du bulletin d'inscription ci-joint mais également de tous autres contrats de même nature susceptibles d'être conclus à l'avenir entre les parties sous réserve de la signature ultérieure par l'utilisateur de nouvelles conditions générales de prestations établies par nos services et ayant vocation à annuler et remplacer les présentes.

La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales.